

Chapitre XXXII - Joseph D'Amours III, sieur de Plaine

Le fils aîné de Bernard D'Amours, sieur de Plaine, naquit en 1698 et fut baptisé à Port-Royal sous le nom de Joseph. Comme nous l'avons mentionné en parlant de Bernard D'Amours, ce fils était illégitime, fils de sa future belle-mère, Marie St-Etienne de la Tour, la veuve de feu le gouverneur de l'Acadie, Alexandre LeBorgne de Belle-Isle. La preuve est fournie par Joseph lui-même lors de son contrat de mariage avec Catherine Boucher de Monbrun, où il est écrit: "Fut présent Bernard D'Amours, écr, sieur de Plaine, officier des troupes du détachement de la marine entretenues en ce pays pour le service du Roy, stipulant pour Joseph D'Amours, écr, sieur de Plaine, son fils, et de la défunte dame Marie de St-Etienne de la Tour, ses père et mère..." Et ce contrat fut signé par Joseph et son père Bernard.

Joseph passa sa première jeunesse sur la concession de son père sur la rivière Kennebecasis jusqu'à la destruction de toutes les habitations par les Anglais en 1704. Lorsque son père vint s'établir à Grande-Anse (St-Roch-des-Aulnaies), Joseph l'y suivit. Il y grandit, tout en prenant intérêt à la navigation sur le fleuve St-Laurent.

Il vint s'installer à Québec de bonne heure, car en 1727, il louait un banc à l'église de la basse-ville. Il était à la fois navigateur et militaire.

Invité à un souper chez M. de Maisonbasse, rue Sous-le-Fort, il prit un peu trop de vin et eut des paroles fortes avec Jacques Leclerc. Insulté par les remarques de ce dernier, Joseph lui lança par la tête une assiette de faïence et lui fendit la lèvre supérieure. Tous deux tirèrent leurs épées, mais des amis les empêchèrent de s'en servir. Un médecin fut appelé pour panser la blessure de Leclerc. Une enquête donna tort à Joseph de Plaine.

M. de Plaine avait acquis de l'expérience et de l'habileté dans la navigation sur le St-Laurent, et avait obtenu le titre de capitaine de vaisseau en 1732, En même temps il avait organisé un commerce d'armateur, fournissant aux matelots et aux propriétaires de vaisseaux les accessoires nécessaires à la navigation.

Comme son commerce progressait, il songea à se marier. Il avait remarqué une demoiselle marchande établie depuis peu sur la rue Sous-le-Fort. Cette demoiselle Catherine Boucher de Monbrun avait été pendant quinze ans la secrétaire et ménagère de son oncle très riche, Etienne Charest, seigneur de Lauzon. L'oncle avait apprécié ses services et l'avait récompensée largement. Ces dons lui permirent, après la mort du bienfaiteur, de commencer un commerce à son compte à Québec. Dans une maison louée de son cousin Charly, en 1735, elle ouvrit un magasin de toilettes pour dames et de tissus. Elle avait alors trente-neuf ans.

Joseph D'Amours pratiquait son commerce sur la même rue. Très tôt il fit la connaissance de Catherine de Monbrun, et en quelques mois il lui demanda sa main. Ils se marièrent le 29 juillet 1735. Ce mariage eut une certaine importance, car parmi les témoins du contrat de mariage, on remarque: "...Le haut et très puissant Messire Charles Marquis de Beauharnois, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de la Nouvelle-France, et Monseigneur Gilles Hacquart, conseiller du Roy, intendant de police, justice et finances dudit pays de la Nouvelle-France, Jean-Baptiste Saint-Ours, écr, sieur de l'Echaillons, chevalier de l'ordre de St-Louis, lieutenant du Roy en la ville et château de Québec, et de Madame son épouse, de Pierre de Rigaud, écr, sieur de Vaudreuil, capitaine d'une compagnie des dites troupes, cousin dudit sieur futur époux, de Nicolas Davène, écr, sieur DeMeloise, seigneur de Neuville, aussi cousin,... François Bissot, grand oncle de ladite future épouse, et de dame Claire Bissot, son épouse, du sieur Pierre Trottier Desaulnier, cousin germain de ladite future épouse, de demoiselle Marie Anne Monbrun, sa soeur, du sieur de la Bruière, son cousin germain."

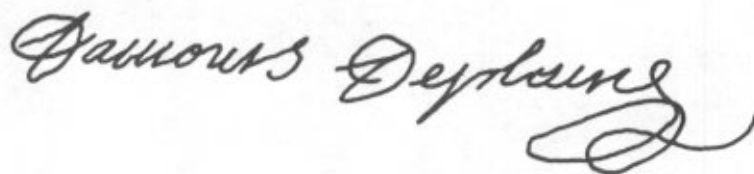
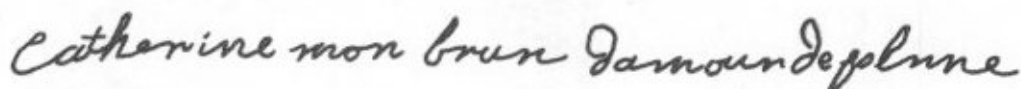
Dans ce contrat, Joseph s'est montré généreux envers sa femme, lui fixant un douaire de 8 000 livres et un préciput de 2 000 livres, lui laissant la liberté de renoncer à la communauté de biens à la mort de Joseph; puis les deux époux se faisaient donation mutuelle de tous leurs biens.

Il semble bien que les nouveaux mariés se soient installés dans la maison de pierre à deux étages sur la rue Sous-le-Fort, qu'occupait Catherine de Monbrun, car le bail qui finissait en août 1737 fut renouvelé par Joseph pour trois ans.

Joseph D'Amours, sieur de Freneuse, cousin de Joseph de Plaine, venait de mourir. Sa veuve demeurait en France; elle avait nommé le sieur de Plaine son procureur pour demander et recevoir les sommes dues à la succession du sieur de Freneuse. Ce cousin avait été navigateur et marchand; Joseph de Plaine le connaissait bien.

Une demi-sœur de Joseph, Marie-Thérèse, veuve du sieur de Bondy, s'était remariée en 1736 à Yves Arguin, un riche marchand et constructeur de navires. Joseph et Yves Arguin avaient les mêmes intérêts et, peu à peu, ils se rapprochèrent. Or Yves Arguin avait mis en chantier, sous la direction de Michel Chevallier, de Beauport, une goélette de cinquante pieds de quille, et Joseph se mit en société avec Yves Arguin pour financer ce bateau.

Le commerce de Joseph allait en augmentant. En plus d'être ambitieux, il avait le talent des affaires. Pour faciliter son commerce, il avait acheté une goélette de quatre-vingt tonneaux, "la Marie-Joseph", du sieur Arguin, et en 1740, la vendit au sieur Jacques Guillet, pour le prix de six mille livres.

A handwritten signature in cursive script, reading "D'Amours Deyplune". The ink is dark and the handwriting is fluid and somewhat stylized.A handwritten signature in cursive script, reading "Catherine mon brun D'Amourdeplune". The ink is dark and the handwriting is fluid and somewhat stylized.

Le sieur Joseph de Plaine avait organisé un système d'importation de marchandises provenant de France. Il faisait venir beaucoup de vin et d'eau-de-vie, mais aussi une grande quantité de tissus et de nouveautés.

Joseph D'Amours avait acheté un autre vaisseau, le "Saint Joseph", de Pierre Trottier Desaulnier, sur un billet à ordre pour dix-huit mille soixante-neuf livres en 1741. Malheureusement, le bateau fut perdu sur les côtes d'Anticosti. Le vaisseau avait été assuré au dire de Joseph. Pierre Trottier demanda paiement du billet et porta sa cause devant la Prévôté en octobre 1742. N'étant pas en état de tout payer, Joseph promit de payer l'intérêt du billet, en attendant le remboursement par les assureurs. Mais les assureurs de Bordeaux eurent gain de cause contre lui. Joseph en appela de cette sentence de l'Amirauté et finit par obtenir quatre mille trois cent vingt huit livres de recouvrement, tel que rapporté dans les compte-rendus de Pierre Trottier Desaulnier. À ce propos, en 1743, le chanoine Hazeur de l'Orme mentionne la perte du vaisseau de M. de Plaine et de son cargo, ce qui augmenterait le prix et la rareté du vin à Québec.

Un incendie en 1742 détruisit la maison de feu Pierre Gauvreau; deux ans plus tard Joseph acheta l'emplacement pour deux mille huit cent vingt-cinq livres, et décida d'y bâtir une maison en pierre de deux étages, avec voûtes, et occupant tout l'emplacement. Cette maison devait avoir vingt-deux pieds de façade sur la rue Sous-le-Fort, et vingt-huit pieds de large sur le Cul-de-Sac, avec trente-sept pieds de profondeur, sur le lot portant au cadastre le numéro 2285. Joseph confia donc à François Moreau, entrepreneur maçon, le contrat de construction de cette maison. Ce contrat manqua de précision, surtout concernant les voûtes, et donna lieu à des procédures légales qui durèrent trois ans. Finalement, en 1744, le prix à payer par Joseph fut déterminé par des arbitres et sanctionné par le Conseil Supérieur.

Un recensement fait à Québec en 1744 signale que Joseph D'Amours de Plaine demeurait près du pied de l'ascenseur actuel, sur la rue Sous-le-Fort, et en face demeurait le jeune négociateur Joseph Charest. Louise Angélique, la jeune soeur de Joseph, demeurait avec lui.

Un autre procès fut intenté à Joseph qui avait exécuté le testament de René Chevallier. On lui demandait un compte-rendu de sa gestion et la somme de soixante et onze livres dus à la succession.

A la fin de 1744, Yves Arguin et sa femme, Thérèse D'Amours de Plaine, étant gravement malades, firent ensemble leur testament, le 16 décembre. Yves Arguin était chez lui, mais Marie-Thérèse était soignée chez son frère Joseph. Le testament faisait quelques legs pieux aux pauvres, à l'église et à la Congrégation de la Sainte-Vierge, puis 1 500 livres à Louise-Angélique de Plaine, qui les servait depuis deux ans; enfin ils cédèrent tous leurs intérêts dans le navire en construction à Joseph de Plaine, associé d'Yves Arguin. Joseph de Plaine fut nommé exécuteur testamentaire.

Or, Yves Arguin mourut le 2 janvier suivant, et sa femme, Marie-Thérèse, deux jours plus tard. Cette dernière avait légué tous ses biens à son père Bernard de Plaine. Yves Arguin avait deux sœurs, Rose et Pélagie. Celle-ci était mariée à François LeMaître Lamorille qui fut nommé représentant des mineurs et des héritiers du côté Arguin. Cet arpenteur était méticuleux et un peu chicanier. Il retarda l'exécution du testament pendant plus d'un an par des procédures coûteuses et inutiles. Bernard D'Amours, légataire de sa fille, ne pouvant s'occuper de ses droits personnellement, donna plein pouvoir à son fils Joseph de Plaine, de Québec, pour régler ses intérêts dans la succession.

M. LeMaître Lamorille avait présidé la vente des biens de la succession Arguin, et Joseph de Plaine eut de la difficulté à se faire remettre les argents nécessaires pour acquitter les legs faits au testament. En mars 1746, la Prévôté régla toute l'affaire à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

Un détail mérite ici d'attirer notre attention. M. Yves Arguin avait un esclave noir, nommé Barthélémy, âgé de vingt ans, originaire de la Martinique. Quelque temps avant de mourir, M. Arguin lui avait donné un papier par lequel il lui donnait sa liberté, six mois après le décès de son maître. Aussitôt après la mort de M. Arguin, Barthélémy, ne sachant où aller, fut recueilli par charité chez Joseph D'Amours de Plaine. Puis profitant de sa liberté, il s'engagea chez M. Desaulnier. Le fougueux M. Lamorille voulut faire payer par Joseph de Plaine les services de Barthélémy, et mettre ce dernier sur la liste des meubles de la succession. La Prévôté le débouta de ses prétentions et Barthélémy put continuer à jouir de sa liberté. Voilà comment, dans le recensement de 1744, ce Barthélémy est nommé résident chez Joseph D'Amours de Plaine, sans plus être son esclave.

Le brigantin, mentionné au testament, qui avait été commencé sur les chantiers du Cul-de-Sac en société avec le feu sieur Arguin, fut enfin remis à Joseph de Plaine en l'année 1746.

Bernard de Plaine, le père de Joseph de Plaine, sentant l'accablement de l'âge, voulut régler ses affaires avant de mourir. Pour éviter des complications dans sa succession, Bernard demanda à Joseph de renoncer à ses droits successifs dans la première communauté de Bernard avec feu, Jeanne LeBorgne, et cela moyennant la somme de deux mille dix livres.

En 1745, Louisbourg, forteresse de l'Île Royale, en Acadie, fut attaquée par les Anglais. De Québec on voulut lui porter secours, et plusieurs vaisseaux furent appareillés. On embarqua 680 hommes et officiers à bord des vaisseaux suivants: "Letourneur", "La petite Marguerite", "L'Ormond Succéz" (capitaine Joseph De Plaine), "L'Emerillon", "Le Loup-marin", "La Marie-Anne", "L'Aimable-Martine". Parti le 4 juin 1746, "L'Ormond Succéz" subit une violente tempête dans le Golfe St-Laurent, et perdit son ancre et son câble; il dut retourner à Québec. Le capitaine de Plaine se plaignit que le vieux bâtiment faisait eau et ne pouvait porter tous les hommes qu'on voulait mettre à bord. On lui donna donc le navire "La Société" qui arrivait de France. Plus tard "La Société" revint à Québec avec quarante et un Canadiens et dix-huit prisonniers à bord, toujours sous la conduite du capitaine de Plaine.

Les affaires commerciales de Joseph croissaient rapidement. Pour faciliter ses importations de France il avait établi un agent à Bordeaux, M. Pierre Trottier Desaulnier, son cousin qui achetait pour lui, assurait les marchandises et les mettait à bord des navires partant pour Québec. Dans un an, Joseph importait ainsi pour plus de cent mille livres. La marchandise comprenait les vins, l'eau-de-vie, des tissus de soie, de coton, de lin et de laine, ainsi que bonneterie, chaussures, quincaillerie, vaisselle, etc.

Depuis 1745 la navigation dans le Golfe St-Laurent devenait de plus en plus hasardeuse, car depuis la chute de Louisbourg, les Anglais et les pirates saisissaient beaucoup de vaisseaux français. Devant ces pertes de navires et de marchandises, les assureurs français avaient augmenté les primes d'assurances jusqu'à 45 et 50% de la valeur des marchandises.

Joseph de Plaine avait bien averti son agent, M. Desaubier, de faire assurer ses marchandises "en guerre ou en paix". Mais les assureurs français, effrayés devant les nombreuses prises de vaisseaux français par les escadres de navire anglais et hollandais, hésitaient, et même refusaient d'assurer les navires et marchandises partant pour le Canada ou les Îles.

En 1748, sur l'ordre de M. de Plaine, M. Desaubier avait chargé des marchandises sur trois vaisseaux: les "St-Victor", "Trois Cousins" et "Amphitrite". Malgré toutes ses démarches, M. Desaubier ne réussit pas à faire assurer les marchandises à bord le "St-Victor" et le "Trois Cousins". Les trois navires partirent quand même pour Québec.

Or, "L'Amphitrite" avec son cargo assuré arriva à Québec sans difficulté, tandis que les deux autres navires furent pris par les Anglais. Joseph de Plaine tint son agent responsable de ces pertes, lui fit un procès à Québec, et eut gain de cause. Mais M. Desaubier en appela de la sentence, et malgré les difficultés des communications, finit par faire tenir à son procureur à Québec les preuves que Desaubier avait fait son possible pour assurer les cargos perdus, mais aucun assureur ne voulut prendre le risque, à aucun prix. L'agent n'était donc pas en défaut. L'affaire traîna en longueur. En 1755, après sept ans de procédures, le litige fut réglé définitivement. La cour reconnut les efforts sincères mais sans succès pour obtenir les assurances demandées. Joseph de Plaine dut donc subir les pertes de ces marchandises et verser plus de dix-huit mille livres. C'était une petite fortune à l'époque. Joseph paya et continua son commerce. En dépit des pertes causées par l'ennemi, il recevait encore des marchandises de France sur plusieurs bateaux, comme "LeTourneur", "Le Bien Aimé", "L'Espadille", "Charmante Victoire", "L'Annonciation", "Aimable Société", et enfin "L'Aimable". Ce dernier navire lui appartenait; M. Desaubier l'avait acheté pour lui au prix de 13 914 livres. C'est peut-être avec ce navire que Joseph de Plaine fit la pêche à la morue en 1749.

À cause de son expérience dans les affaires, M. de Plaine fut prié d'être procureur pour des amis et des membres de la famille. Ainsi il fut procureur général pour son cousin, Joseph de Freneuse, pour Auguste Roy dit Lauzier, et pour ses deux beaux-frères Boucher de Montbrun, le sieur de Desnoist, et le sieur de Verchères.

Au mois de décembre 1752, Joseph eut la douleur de perdre sa femme, Catherine Boucher de Montbrun, morte après une courte maladie. La défunte fut inhumée le 16 décembre en l'église de Notre-Dame. Elle laissait un seul fils, Joseph-François, âgé de 14 ans.

Quelques mois plus tard, le 2 août 1753, M. François LeMaître Lamorille rendait compte de sa gestion de la succession d'Yves Arguin (mort en 1745) et se fit nommer exécuteur testamentaire au lieu de Joseph de Plaine.

Au cours de ses multiples activités commerciales et militaires, M. de Plaine avait fait la connaissance de la famille Coulon de Villiers, une célèbre famille militaire. La demoiselle Madeleine avait attiré son attention. Elle était une des jumelles nées à Nicolas Antoine Coulon de Villiers et à Angélique Jaret de Verchères. Son frère Nicolas-Antoine, fils, s'était distingué en Acadie en 1747 en infligeant une lourde perte d'hommes aux Anglais sous le colonel Noble, tout près de Grand-Pré. Madeleine Coulon était veuve de deux maris : François Duplessis Faber, et Claude Marin, sieur de la Perrière, frère du capitaine Paul Marin, commandant à la Baie Verte, au Wisconsin. Madeleine avait accompagné son deuxième mari au Wisconsin puisqu'elle y a été marraine lors du baptême d'un esclave. Claude Marin était mort sans laisser d'enfant.

En 1754, Joseph de Plaine demanda et obtint la main de Madeleine Coulon de Villiers. Elle avait quarante-huit ans et Joseph en avait cinquante-quatre. Le contrat de mariage a été signé le 27 juillet. Cette fois, Joseph s'est montré moins généreux : le douaire de Madeleine fut fixé à 1500 livres et le préciput à 1000 livres. Chacun des futurs mariés apportait à la future communauté les fruits des successions qu'ils promettaient de déterminer par inventaire. Par ce mariage Joseph devenait allié aux Soumande, Prudhomme, Marin Lamargue, Duplessis-Faber, Dagneau-Douville, de Gannes-Falaise, et Aubert de Gaspé.

Cette même année, deux frères de Madeleine, Joseph Coulon de Jumonville et Louis Coulon de Villiers, étaient en garnison au fort Duquesne (Pittsburgh). On avait appris que George Washington s'avançait avec une armée vers le territoire français. Joseph Coulon de Jumonville fut expédié en parlementaire avec une vingtaine d'hommes pour sommer les Anglais de quitter le territoire français. Le petit groupe de français fut cerné pendant la nuit, et quand Jumonville voulut lire et expliquer sa mission, les Anglais firent feu, tuant Jumonville et neuf soldats. Un seul français s'échappa et alla porter la nouvelle du meurtre des parlementaires. Louis Coulon, son frère, demanda à venger la mort de son frère Joseph. Avec 600 hommes il attaqua George Washington qui fut fait prisonnier avec sa garnison. Mais M. de Villiers se montra gentilhomme en imposant des conditions de reddition modérées.

La crainte d'une invasion anglaise à Québec grandissait toujours. De plus, les vivres devenaient de plus en plus rares pour plusieurs raisons. Il y eut alors plusieurs récoltes manquées, dues à la sécheresse, et aussi aux chenilles. On doit encore déplorer la rareté artificielle des biens, provoquée par le groupe Bigot qui monopolisait les denrées pour faire monter les prix et augmenter leurs profits.

De bonne heure au printemps de 1756, Joseph de Plaine fut envoyé à St-Barnabé, au bas du fleuve St-Laurent, pour surveiller le passage des vaisseaux ennemis. Le 1^{er} juin il put rapporter l'heureuse nouvelle que des vaisseaux français étaient dans le fleuve en route pour Québec. On était sans nouvelles de France, ni de Louisbourg, ni de Gaspé depuis l'automne.

Avant de partir pour St-Barnabé, Joseph de Plaine avait donné tout pouvoir à sa femme pour gérer ses affaires, surtout dans les affaires concernant la succession de son oncle, Philippe de la Morandière. Les Dames de la Charité de Montréal avaient enfin payé les sommes dues à Philippe D'Amours et à sa veuve.

Au commencement de l'année 1759, Joseph François, l'unique enfant de Joseph de Plaine, mourut; il n'était âgé que de vingt ans.

Au printemps de cette année, Joseph de Plaine, qui avait repris son poste d'observation à St-Barnabé, envoya un courrier annoncer au gouverneur qu'il y avait deux navires au Bic chargés de faire la surveillance, deux navires remplis de farine pour le munitionnaire, cinq autres navires revenant de Louisbourg et ramenant les deux bataillons de Berry, et enfin une vingtaine de navires venant de France. Ce fut avec joie que Québec apprit la bonne nouvelle, car en ville le pain était rationné à 3 ½ onces par personne par jour. Cela nous donne une idée de l'état de la colonie en 1759.

En l'absence de son mari, Madeleine de Villiers avait engagé comme domestique une fille de dix ans, Anastasie-Marie Savoie, Acadienne, avec l'autorisation de son père, Simon Savoie. Comme gages, cette fille devait être nourrie, logée, habillée et instruite dans la religion catholique, et cela jusqu'à l'âge de vingt ans.

Joseph de Plaine était toujours à son poste d'observation pour signaler la présence de navires ennemis. Dans un rapport envoyé au Département de la Guerre en France, on lit: "Dans la nuit du 24 au 25 juin (1759) les feux annonçant l'ennemi furent allumés à la Pointe Levy et les canons de la ville répétèrent le signal. Le même jour les sieurs Aules et de Plaine, Canadiens, postés à St-Barnabé pour observer ce qui se passait dans le fleuve, envoyèrent un courrier dire au Marquis de Vaudreuil qu'ils avaient vu quatorze vaisseaux de guerre et transports anglais. "De fait c'était l'avant-garde de la flotte anglaise sous l'amiral Burel destiné à intercepter les vaisseaux de secours attendus de France".

Plus tard, le 28 juin, le sieur de Plaine fit rapport à Québec qu'il avait vu sept vaisseaux échoués sur l'île d'Orléans. Les feux signalèrent à tous les habitants le long du fleuve St-Laurent d'aller mettre leurs familles en sûreté dans les cachettes préparées d'avance au fond de leurs terres. Les hommes, avec leurs armes et de la nourriture, se dirigèrent vers Québec pour participer à la défense de la ville contre l'ennemi.

Les Anglais arrivèrent en grand nombre devant Québec, et le siège commença. Les bombardements de jour et de nuit se multipliaient. Les dégâts en basse-ville étaient énormes. Mais les Anglais n'obtenaient pas le succès désiré. Tous les efforts de débarquement de troupes avaient échoué. Un corps de soldats anglais avait pour fonction de brûler tout autour de Québec et dans les campagnes. Plus de 1 400 fermes furent ainsi brûlées avec les récoltes et les animaux délaissés par les habitants.

Le Général Wolfe eut alors l'idée de prendre Québec par l'arrière. Par une nuit sombre, il réussit à faire passer plusieurs bateaux transports chargés de troupes et il surprit les quelques rares sentinelles sur l'escarpement en bas des Plaines d'Abraham. Toute la nuit les troupes anglaises purent grimper la falaise sans être reconnues.

Et le matin, Québec se réveilla face à des troupes ennemies prêtes au combat. La bataille eut lieu trop vite. Les Français mal nourris, mal organisés, luttèrent vaillamment, mais ont dû céder, et la citadelle de Québec fut prise. Il y eut de part et d'autre de lourdes pertes. Wolfe lui-même, vainqueur, ne vécut même pas pour jouir de sa victoire.

Les D'Amours firent leur devoir généreusement. Un officier D'Amours, marié à une St-Castin, commandait les Indiens postés aux gués de la rivière St-Charles; il mourut des suites de ses blessures. Parmi ses cousins, d'autres officiers D'Amours furent tués ou blessés.

Durant le bombardement de la basse-ville, la maison de Joseph de Plaine fut en grande partie démolie, mais lui et sa femme eurent la vie sauve, grâce peut-être aux solides voûtes de pierre construites dans le sous-sol de sa maison.

La conquête de Québec découragea bien des Français. Plusieurs profitèrent de la liberté qui leur fut offerte de retourner en France. Joseph de Plaine préféra rester au pays auquel il était attaché. En conséquence il fallait s'adapter à la domination anglaise et se faire une nouvelle vie. Joseph avait subi de lourdes pertes comme tant d'autres. Malgré tout il fallait d'abord reconstruire sa maison. Puis il recommença son commerce sur une plus modeste échelle.

En 1765, il est déjà assez bien établi, puisque déjà il a des débiteurs, en particulier Dame Madeleine Pelletier, veuve de feu Pierre La Roche (Larouche), qui lui devait 5 946 livres, qu'elle promit de payer. Deux négociants de Québec lui devaient 5 834 livres, qu'ils promettaient aussi de payer. Ses affaires allaient donc assez bien.

La mort de son oncle, Philippe de la Morandière, lui donnait des droits dans la succession. Sa veuve, Marie-Louise Juchereau-Duchesnay, avait fait don entre vifs de tous ses biens. Le règlement de la succession prit du temps. Quand enfin Mme Juchereau rendit compte de la succession, il était évident que Joseph de Plaine avait droit à 5 023 livres, qu'il exigea de Thérèse Juchereau-Duchesnay; elle paya en plusieurs versements.

Les circonstances difficiles résultant de la conquête avaient contraint Joseph de Plaine à diminuer graduellement son commerce. Sentant le poids des années et des tracas, il voulut faire son testament, en 1768. Il fit venir le notaire chez lui, rue Sous-le-Fort, et dicta ses dernières volontés. En voici les premières lignes: "Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Comme bon chrétien catholique, apostolique et romain, il recommande son âme à Dieu aussi tôt qu'elle sera séparée de son corps, le priant par les mérites de la mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ, de lui pardonner ses péchés et de lui accorder une place dans son saint paradis, priant la très sainte Vierge, saint Joseph, son patron, et tous les saints du paradis d'intercéder pour lui auprès de Dieu". Pour exécuter ce testament, il nomma son beau-frère, Etienne Trottier Beaubien, et lui recommanda de veiller sur son épouse et d'éviter les procès dans la mesure du possible. Il demanda deux cents messes basses pour le repos de son âme, donna cinquante "schelings" à Madame Youville, soeur de son épouse, et cent "schelings" aux pauvres, à faire distribuer par le Curé. Il réserva quinze cents livres pour le douaire de sa femme, puis signifia que le reste de ses biens serait partagé entre les héritiers, selon la coutume. Enfin il remit à son épouse les trois mille "schelings" apportés par elle à la communauté de biens. Le testament fut signé le 18 février 1768.

Quelques jours plus tard, Joseph de Plaine mourut, et fut inhumé le 8 février. Il laissait sa veuve seule, sans enfant. Ainsi, à soixante-deux ans, Madeleine Coulon de Villiers devenait veuve pour la troisième fois.

L'inventaire de la succession ne tarda pas. Commencé le 1^{er} mars, l'inventaire pris les meubles et valeurs à la somme de 23 410 livres, non compris les immeubles. Plutôt que de vendre la maison, Mme de Plaine préféra louer le magasin à Simon Fraser.

Madeleine Coulon de Villiers, brisée par les deuils et les souffrances endurées pendant et après la conquête de Québec, s'éteignit doucement à l'âge de soixante-cinq ans, en 1771, trois ans seulement après la mort de son mari. Son testament débute par un touchant témoignage de sa foi et de sa confiance en Dieu, puis elle lègue une rente viagère à sa nièce religieuse à l'Hôpital Général, fait des legs à ses frère et sœurs, et enfin nomme ses deux nièces ses légataires universelles à part égale.

SOURCES

Joseph D'Amours de Plaine

CPJ : nos. 114, 899, 1789, 2470, 2474.

RA : 18.

RAC : 1899-1900, p. 193.

IPQ : vol. 1, p. 209.

HSL : vol. 11, p. 175.

JCS : 24/2/1741; 2/10/1742; 9/12/1743; 24/2/1744; 7/9/1744; 20/12/1745; 29/7/1748;
8/3/1750; 3/4/1750; 3/8/1750; 19/10/1750; 23/6/1755.

ASQ : Vol. 80, 7; vol. 83, p. 59; vol. 84, p. 12; vol. 90, 113, 117, 134, 137, 183, 179, 183,
198; vol. 90-A; p. 5, 42, 104, 180; vol. 90-B: p. 3, 4, 39, 70, 75, 175, 176, 180, 208, 210;
vol. 91: p. 5, 17; vol. 92: p. 85

HNY : vol. X, p. 40, 46, 94.

Barbel : 18/9/1734; 17/2/1722.

Barolet : 17/4/1735; 16/8/1737.

Boisseau : 2/1/1743, 1743.

Boucault de Godefus : 3/2/1745.

Ducharnay : 26/8/1756; 5/5/1758.

LeMaître Lamorille : 10/1/1766.

Louet, père : 11/11/1736.

Pinguet : 7/9/1737; 19/12/1744; 5/1/1745.

Saillant : 30/3/1770.